



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement  
Année universitaire 2020-2021**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2020 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2021 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master 1 Mention Biologie santé parcours Biologie Intégrative des Interactions Plantes Microorganismes Environnement (BIIPME)** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2020-2021 :

**Président/e :** Nathalie LEBORGNE CASTEL, professeure UB

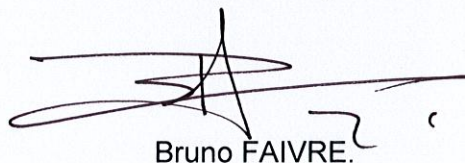
**Membres :**

- Karim BOUHIDEL, Maître de conférences UB
- Patricia GERBEAU-PISSOT, Maître de conférences UB
- Sylvain JEANDROZ, professeur AgroSup
- Bernard NICOLARDOT, professeur AgroSup
- Dirk REDECKER, professeur UB
- Richard THOMPSON, Directeur de Recherches INRAe
- Daniel WIPF, professeur UB

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l' UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et sur le site internet de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 17 mars 2021

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement,



Bruno FAIVRE.